

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Vénissieux (69200)

Réponses de Christophe Girard, au nom de la liste « La République partout pour tous »

— le 12/03/2020 à 10:37 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

À Vénissieux, ce travail se fera en concertation avec les associations locales et la Métropole en se dotant de financement dédié. Ce comité vélo devra mettre un point d'honneur à traiter les mesures visant au changement de pratique.

Action n°2 : je ne m'engage pas

Affecter 10 euros par habitant/an du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Le budget participatif est une fausse bonne idée. Les conseillers municipaux sont responsables devant les électeurs de la bonne utilisation des deniers publics, qu'en est-il des personnes qui ont pris des décisions sur un budget participatif. Devant qui sont-ils responsables de la bonne ou mauvaise utilisation de l'argent public. Nous préférons mettre en place des conseils citoyens non permanents tirés au sort sur liste électorale et sur la base du volontariat avec des appuis techniques, juridiques et financiers pour réaliser des projets concrets y compris en matière de mobilités.

Action n°3 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Si le CCDHD (Conseil Citoyen Développement Humain et Durable) se poursuit, s'assurer de la présence de ce Monsieur ou Madame Vélo aux réunions du CCDHD, ainsi qu'une présence régulière aux Assemblées générales des Conseils de Quartiers.

Action n°4 : je m'engage

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Action n°5 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

En commençant par le service Ressources Humaines, qui pourra mieux sensibiliser à l'intérêt de ce mode de déplacement.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°6 : je m'engage

Créer un réseau express vélo, véritable support à une mobilité complète à vélo, permettant de relier en sécurité et en confort les villes entre elles.

À Vénissieux, les ruptures urbaines sont nombreuses, or une grande majorité des vénissians travaille hors de Vénissieux. Résorber ces ruptures encouragera plus de déplacements à vélo pour entrer et sortir de Vénissieux.

promouvoir et développer les pistes cyclables en site propre.

Action n°7 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Nous demandons par exemple la création de pistes bidirectionnelles (doubles sens cyclistes) dans les deux sens du boulevard Joliot Curie jusqu'à Ambroise Croizat.

Vénissieux est dotée de pistes cyclables par endroit, mais ce maillage mérite d'être poursuivi, notamment sur le boulevard Joliot Curie (ce cas concerne la partie entre l'avenue Jules Guesde jusqu'à Marcel Sembat).

Action n°8 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Parc de Parilly, Place Ennemond Romand, Place Léon Sublet, Cinéma Gérard Philipe, Théâtre, gare de Vénissieux, Mairie, Médiathèque...

Des plans de déploiements existent déjà avec la Métropole.

Action n°9 : je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération.

Améliorer la connexion entre le Centre et le Charréard.

Action n°10 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines :

Créer un véritable itinéraire à vélo vers Corbas et Saint Priest.

Sur le pont Berliet sécuriser le parcours des vélos.

Feyzin et Vénissieux sont aujourd'hui connectées.

Un travail urgent mérite d'être fait entre Vénissieux et Corbas puis entre Vénissieux et Saint-Fons.

Action n°11 : je m'engage

Mettre le vélo au cœur :

L'épineuse question du trèfle, avec les entrées et sorties du périphérique, constitue un véritable frein à la mobilité des cyclistes.

Il faut marquer l'entrée dans la ville en respectant les recommandations du Plan de Protection de l'Atmosphère.

Exemple de réaménagements nécessaires :

- entrée du périphérique Boulevard Pinel

- Pont Berliet en direction de Parilly et Saint-Priest...

- Réaménager le carrefour Avenue Pierre Cot et Avenue Charles de Gaulle pour faciliter son passage aux cyclistes à destination ou en provenance du parc de Parilly.

Action n°12 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Exemple de coupures urbaines :

- trèfle Joliot Curie sous le pont du périphérique

- entrée du périphérique Boulevard Pinel

- connexion entre le Carrefour Vénissieux et la rue Roger Salengro

- s'intéresser à la question de Surville entrée nord ouest de la ville de Vénissieux et inciter la Métropole à traiter rapidement le sujet.

Action n°13 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Rappel du cas de la rue de Surville.

Nous proposons l'instauration d'une brigade verte pour prévenir et sanctionner les mauvais comportements.

Action n°14 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture, déneigement... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°15 : je m'engage

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons. Encourager une rencontre entre les associations et les entreprises locales de poids lourds.

Cas d'un jeune de 16 ans mort à Vénissieux en 2019 à cause d'un angle mort.

Action n°16 : je ne m'engage pas

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t. *Cela est possible en créant des services de livraison pour les derniers kilomètres. Cette solution pourrait en plus créer des emplois.*

On peut pas généraliser l'interdiction au plus de 3,5 t sur l'ensemble de la ville. Pour appliquer cette interdiction, la commune a l'obligation de consulter l'Etat sur certaines routes et suivant leur catégorie, l'interdiction n'est pas possible car refusée par l'Etat.

Action n°17 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Mettre en place une ville à 30km/h.

Repenser le plan de stationnement Place Léon Sublet, pour une place plus agréable à vivre pour toutes et tous et pour valoriser le patrimoine, les commerces locaux.

Nous le proposons dans notre programme.

Action n°18 : je m'engage

Mettre en place une Zone à Faibles Émissions ambitieuse : Intégrer Vénissieux dans la ZFE.

sous réserve de la décision de la Métropole.

Action n°19 : je ne m'engage pas

Combattre tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés.

Il faut parfois être dans la nécessité de raisonner sur le très long terme et un engagement de ce type apparaît comme trop restrictif par rapport aux enjeux de mobilités sur la métropole.

Action n°20 : je ne m'engage pas

Réaménager les avenues qui sont à 2×2 voies en 2×1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. Repenser la voirie sur Croizat, Joliot Curie ; avenue Pierre Sémaré.

A l'échelle de la commune on peut tout à fait promouvoir l'usage du vélo ainsi que les aménagements de voirie mais l'engagement proposé dépend entièrement de la compétence de la métropole.

Action n°21 : je ne m'engage pas

Transformer en boulevard urbain limité à 50 km/h : Requalification du périphérique Laurent Bonnevay.

Compétence métropolitaine et Etat. Peut-être un jour...

Action n°22 : je ne m'engage pas

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

on ne peut pas partir sur une généralité en matière de plan de circulation. il faut veiller à équilibrer les flux et cela passe par des modulations différentes des vitesses axe par axe et heure par heure.

Action n°23 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Poursuite de l'installation des panneaux cédez le passage cycliste....

Expliquer cette disposition législative en faisant un travail participatif avec les écoles, le Conseil Municipal des Enfants et les conseils de quartier.

autant que possible en accord avec la Métropole.

Action n°24 : je ne m'engage pas

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

veiller à ce que chaque école dispose d'un auxiliaire de sécurité qui veille au bon respect des règles de stationnement et de circulation des enfants. la PM pourra également être mobilisée pour réaliser des actions de prévention et/ou de verbalisation. des aménagements sécurisés pourront aussi être réalisés (dos d'âne, chicanes, marquages au sol...).

Action n°25 : je m'engage

Mener une réflexion sur la place du stationnement Exemple : Place Léon Sublet.

QUI OUI OUI OUI Vénissieux doit avoir un VRAI centre ville et pas un parking minéral.

Action n°26 : je m'engage

Créer une zone de stationnement payant pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Il ne faut pas généraliser le stationnement payant. Il faut le réserver à certaines situations et zones particulières pour créer du flux.

Il ne faut pas que les habitants et résidents pâtissent du stationnement payant.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°27 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé :

À la gare de Vénissieux, en calibrant et en anticipant le développement de la pratique du vélo

Au terminus du tram T4, aux Hôpitaux les Portes du Sud, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°28 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Poursuivre le travail commencé.

Action n°29 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Notamment dans les immeubles anciens qui n'ont pas de places dédiées.

Mobiliser le programme Alvéole pour financer à hauteur de 60% des investissements.

Attention, il peut y avoir un problème de propriété du foncier. la commune ne pourra pas intervenir sur le domaine privé. Elle peut promouvoir les cofinancements mais pas faire à la place des propriétaires et copropriétaires.

Action n°30 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°31 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

bonne idée mais il faudra que cela soit en cohérence avec l'accroissement de l'usage du vélo. compétence métropole.

Action n°32 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Permettre aux associations de suivre les chantiers en amont et en aval (conformité sur les plans et à la livraison) pour s'assurer du respect de la réglementation.

Dans l'habitat ancien, mobiliser le programme Alvéole.

Compétence métropole mais nous obligerons les promoteurs à aménager des parkings souterrains non boxés pour faire descendre les voitures et libérer de l'espace public.

Action n°33 : je m'engage

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Action n°34 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Voir le Pack Autonomie vélo porté par Janus France et la P'tite Rustine.

C'est dans notre programme.

Action n°35 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Généraliser le Velo'v.

Action n°36 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Soutenir Janus France, pour essaimer sur Vénissieux en permettant à chaque vénissian.ne d'avoir un atelier vélo proche de son domicile, d'apprendre à se déplacer à vélo en sécurité, à savoir sécuriser son vélo...

Action n°37 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

oui pour la machine à graver qui pourra se trouver dans la maison des associations.

Promouvoir une culture vélo

Action n°38 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Dans les écoles de Vénissieux, publiques et privées sous contrat.

Action n°39 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°40 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

A tester mais en accord avec les agents qui sont les premiers concernés.

Action n°41 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Appuyé d'un accompagnement à la remise en selle ou un rappel des bonnes pratiques et de l'actualité de la réglementation spécifique au vélo.

Action n°42 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

en concertation avec les associations pour trouver suffisamment de bénévoles.

Action n°43 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture". Début juin lors de la semaine européenne du développement durable.

Dans certains quartiers pour envisager des journées piétons.

Action n°44 : je m'engage

Créer une "fête du vélo". Poursuivre l'inscription dans la convergence vélo et organiser une convergence vélo locale déconnectée de la convergence métropolitaine.

Action n°45 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable :
Secteur de la gare de Vénissieux ou sur Joliot Curie au croisement avec l'avenue Jules Guesde.

Notre programme est très clair et c'est une priorité.

Action n°46 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, pas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Relayer cette communication sur les canaux de communication de la Ville.

Communiquer aux entreprises les solutions existantes et mettre en réseau pour proposer des services vélos.

Commentaires généraux

Il est évident que les mobilités douces et les transports en commun doivent être fortement aidés et se développer sur l'agglomération lyonnaise. Les politiques menées jusqu'à présent sont insuffisantes au regard des enjeux métropolitains.

Nous proposons plusieurs mesures fortes et concrètes :

- renouvellement du plan de circulation et de stationnement en tenant compte bien entendu des modes doux
- aide municipale aux abonnements en transport en commun
- mise en place d'une navette électrique municipale pour limiter les déplacements en voiture intramuros
- prime municipale à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique
- création de lieux sécurisés pour les deux-roues et plus particulièrement pour les vélos
- élargir les ponts pour améliorer les passages en modes doux et assurer leur végétalisation

Nous serons à l'écoute de toutes propositions qui pourront compléter ces engagements.